

## **Jeu-concours Raviday Fromage**

### **Règlement du Quizz**

#### Article 1 - Présentation de la société organisatrice

Le site en ligne [www.raviday-fromage.com](http://www.raviday-fromage.com), dont le siège social est situé ZI de la Sangle, rue de l'Océan, 44390 NORT-SUR-ERDRE, Tél : 02 40 77 12 11 / [contact@raviday.com](mailto:contact@raviday.com), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 521 708 305 (ci-après dénommée « Société Organisatrice ») organise du 09/11/2015 au 29/11/2015 un jeu gratuit sans obligation d'achat et qui se déroule sur le site [www.raviday-fromage.com](http://www.raviday-fromage.com).

Le jeu est accessible à partir de l'adresse suivante : [www.raviday-fromage.com/jeu-concours](http://www.raviday-fromage.com/jeu-concours)

#### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine et en Corse, à l'exclusion des collaborateurs de Raviday. La société se réserve le droit de s'appliquer à toute vérification nécessaire sur l'identité, l'adresse électronique des participants.

Les joueurs ne peuvent participer qu'une seule fois. Les prix à gagner sont limités à un par personne. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

#### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, le participant doit:

- 1) Se rendre sur la page du jeu: [www.raviday-fromage.com/jeu-concours](http://www.raviday-fromage.com/jeu-concours),
- 2) Remplir le formulaire en indiquant les renseignements demandés,
- 3) Répondre aux 4 questions,
- 4) Enregistrer son inscription au jeu en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation sera considérée comme nulle.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

A la fin du jeu, le gagnant sera désigné au hasard parmi les bonnes réponses grâce à la solution utilisée par Raviday Fromages.

#### Article 4: Conditions générales de participations

Raviday Fromage se réserve le droit de modérer le contenu publié sur l'application du jeu concours et de supprimer sans préavis le contenu d'une participation ne répondant pas aux principes de publication en communautés, sur internet et cités ci dessous.

## Article 5 : Le gain

### 1) Description du gain

Les dotations mises en jeu sont:

- 2 services à fondue savoyarde en céramique Boska d'une valeur de 69,90€ TTC.
- 1 lot de 3 couteaux à fromage Boska d'une valeur de 30,90€ TTC.

La valeur des prix ne peut faire l'objet d'aucune contestation quant à leur évaluation.

### 2) Détermination des gagnants

Les 3 gagnants seront déterminés par la hasard parmi les bonnes réponses grâce à la solution utilisée pour la création du jeu.

### 3) Remise du gain

Les 3 gagnants seront informés de leur désignation dans les 72H qui suivent la fin du concours à l'adresse e-mail indiquée lors de leur inscription (email soumis seul ou email utilisé pour utiliser le compte Facebook ou Twitter).

Les gagnants disposeront d'un délai de 1 semaine pour contacter Raviday Fromage à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique. Les lots seront envoyés dans un délai de 5 semaines suivant la clôture du jeu à l'adresse postale fournie par les gagnants à Raviday Fromage. Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Raviday Fromage.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, Raviday Fromage ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

La remise du lot se fera par voie postale et gratuite pour le participant s'il réside en France métropolitaine ou Corse. Elle se fera par voie postale à l'adresse inscrite par le participant lors de la prise de contact de Raviday Fromage avec le participant. Seul le participant qui aura donné une adresse valide pourra prétendre à son lot. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Aucune contestation ni compensation ne pourra se faire concernant les lots. Aucune remise de leur contre-valeur en numéraire, échange ou remplacement ne sera faite pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société Raviday Fromage tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## Article 6 : Annonce des gagnants

Les 3 gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu. Le nom du gagnant pourra également être diffusé sur les réseaux sociaux de Raviday Fromage après le jeu.

## Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque joueur dispose d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer directement et à tout moment auprès de la société Raviday Fromage, situé ZI de la Sangle, rue de l'Océan, 44390 NORT-SUR-ERDRE.

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par Raviday Fromage pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

La société Raviday Fromage se réserve le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix sous réserve de l'accord express et préalable des participants lors de leur inscription au jeu.

#### Article 8 : Acceptation du règlement - Réclamations

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### Article 9: Cas d'exclusion ou de responsabilité de la société organisatrice

La société Raviday Fromage ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions prévues initialement), le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Dans les cas énoncés ci-dessus, aucun recours ne pourra être engagé contre la société organisatrice.

Raviday Fromage ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, Raviday Fromage ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Raviday Fromage n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel,
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Raviday Fromage,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu,
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de Raviday Fromage, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, Raviday Fromage se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La société Raviday Fromage se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de soucis avec son fournisseur.

La société Raviday Fromage n'est pas tenue responsable des retards, des pertes ou du vol du lot au moment de l'expédition et de la livraison. La société Raviday Fromage ainsi que les fournisseurs des lots ne pourront être tenus pour responsables des éventuels incidents dans l'utilisation du lot par le gagnant ou ses proches.